

Les Cahiers des Dix



Trois seigneuries sans seigneurs

Raymond Douville

Number 16, 1951

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1080083ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1080083ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (print)

1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Douville, R. (1951). Trois seigneuries sans seigneurs. *Les Cahiers des Dix*, (16), 133–170. <https://doi.org/10.7202/1080083ar>

Trois seigneuries sans seigneurs

Par Raymond DOUVILLE

L'étude du recensement de 1681 nous permet d'observer que les colons des premiers temps de la colonie se sont partout groupés plus nombreux auprès des détenteurs de seigneuries qui s'étaient résolument attachés à leur rôle de colonisateur.

La loi obligeait bien les seigneurs à tenir feu et lieu sur leur concession et à en assurer le développement. Mais la plupart d'entre eux, anciens militaires, commerçants, trafiquants ou hauts fonctionnaires, n'envisageaient leur titre de seigneur qu'au point de vue honorifique, comme la récompense de leurs exploits ou l'aboutissement de leurs pétitions. Parmi ceux-là, ceux qui auraient aimé développer leur bien n'avaient pas la vocation de fondateur d'empire ou d'une simple seigneurie. Leur seigneurie végétait. Seuls les vrais seigneurs colonisateurs connurent le succès, attirèrent les vrais colons.

Mais ils étaient peu nombreux.

Le recensement de 1681 est à ce point de vue significatif. Il démontre que le seigneur conscient de son rôle savait intéresser le colon à la terre. L'honneur du premier rang revient à Pierre Boucher et à Robert Giffard, qui ont su développer rapidement leurs seigneuries respectives de Boucherville et de Beauport. On ne peut relire sans émotion ni sans admiration les lignes par lesquelles Pierre Boucher motive sa décision d'abandonner son poste de gouverneur des Trois-Rivières pour coloniser au plus tôt sa seigneurie de Boucherville: « C'est un bien fort avantageux, écrit-il, tant pour les grains que pour les nourritures, et c'est dommage qu'il demeure inutile vu que cela est capable de mettre bien des pauvres gens à leur aise, ce qui ne se peut faire à moins que je m'y transporte au plus tôt; ce qui me fortifie dans cette pensée, c'est la connaissance que j'ai que cela sera utile au public et au particulier. » ⁽¹⁾ Ces réflexions, empreintes

⁽¹⁾ *Rapport des archives de la P. de Q.*, 1921-22, « Raisons qui m'engagent à habiter ma seigneurie que j'ai nommée Boucherville ».

du sens social le plus profond, auraient dû être le credo de tous ceux à qui on accordait à l'époque le privilège d'une seigneurie pour hâter la colonisation de la Nouvelle-France. La seigneurie de Boucherville mesurait deux lieues de front et de profondeur, et elle donna naissance aux trois seigneuries importantes de Varennes, Du Tremblay et Boucherville. En 1681, pas moins de soixante-quinze colons sont établis dans ces trois seigneuries, dont trente-neuf dans Boucherville seulement.

La destinée de Robert Giffard n'est pas moins admirable, et on connaît bien l'élan qu'il sut donner à sa seigneurie de Beauport. Dès 1636, le Père Le Jeune, à qui on avait demandé si les terres défrichées et ensemencées produisent suffisamment pour nourrir les habitants, répond en citant comme exemple vivant le cas de Robert Giffard: « Je répond qu'ouy, écrit-il, c'est le sentiment de ceux qui s'y entendent. Le sieur Giffard, qui n'a desfriché que durant deux ans, et encor laissant plusieurs souches, espère recueillir cette année, si son bled correspond à ce qu'il monstre maintenant, pour nourrir vingt personnes . . . »

Ces seigneurs avaient la vocation. Avant d'être seigneurs, ils étaient colons eux-mêmes, ils prêchaient d'exemple, et encourageaient ainsi les colons à s'établir autour d'eux. Un autre seigneur dont on parle peu, mais qui marcha sur les traces de Boucher et de Giffard, est le seigneur de Champlain, M. de la Touche. La seigneurie voisine, Batiscan, connut un succès semblable, d'abord parce qu'elle recueillit le trop plein de la seigneurie de Champlain, et aussi parce qu'elle était dirigée de main de maître par les Jésuites. Ces derniers savaient choisir leurs colons.

La présente étude a pour objet de mettre un peu en relief les lents débuts de trois seigneuries voisines, dont les seigneurs n'eurent que la peine d'apposer leur signature au bas des concessions qu'ils accordaient, et la majorité de ces contrats n'ont même pas été passés sur le territoire seigneurial. Les véritables fondateurs de ces seigneuries ne sont pas les seigneurs, mais les humbles et tenaces colons eux-

mêmes, semblables à ceux dont le romancier Knut Hamsun a évoqué la puissante image du début de son ouvrage *L'Eveil de la Glèbe*: « Le long, long sentier, par les marécages et les forêts, qui l'a frayé? L'homme, l'être humain. Avant lui, pas de sentier. Après lui, de temps à autre, sur la bande et par les marais, un animal suivit la faible trace et la marqua d'une empreinte plus nette ... L'homme arrive, montant vers le nord. Il porte un sac, son premier sac, chargé de vivres et de quelques outils. Il est robuste et rude; il a une barbe rousse, inculte; des cicatrices sur le visage et sur les mains: témoins du travail et de la guerre ... Il s'arrête pour creuser la terre et découvre ici de l'humus, là de la tourbe, que la chute des feuilles et les branches mortes engraisent depuis des milliers d'années. L'homme se décide, il s'établit ici. »

Ainsi naquirent les seigneuries de Lotbinière, Deschaillons et Saint-Pierre-les-Becquets. L'histoire de ces seigneuries est l'histoire de leurs premiers colons. Les seigneurs vinrent après, longtemps après les tâtonnements des débuts, après bien des naissances, des mariages et des décès.

La Seigneurie de Lotbinière

L'histoire générale de la seigneurie de Lotbinière a été rédigée de façon intelligente par un ancien curé de la paroisse-mère, l'abbé Louis-L. Paradis, sous le titre *Les Annales de Lotbinière* ⁽²⁾. Pour relater l'oeuvre des premiers colons, l'auteur s'en tient cependant presque uniquement au recensement de 1681 et à la carte cadastrale de De Couagne. Il semble avoir ignoré complètement les contrats de concession accordés par M. de Lotbinière entre 1673 et 1681 aux quelques colons qui doivent être comptés comme les véritables pionniers de la seigneurie, sans que le seigneur ait fait quelque effort pour les y diriger.

⁽²⁾ *Les Annales de Lotbinière* (1672-1933), par l'abbé Louis-L. Paradis. Ateliers de l'Action Catholique, Québec, 1933.

Une première concession dans ce que nous appelons aujourd'hui Lotbinière ⁽³⁾ a été accordée à René-Louis Chartier de Lotbinière par l'intendant Talon le 3 novembre 1672. Les titres signalent seulement, sans en indiquer la largeur, « l'étendue de terre qui se trouve sur le fleuve Saint-Laurent depuis la borne de la concession du sieur Marsolet jusqu'à celle des Religieuses Ursulines, sur deux lieues de profondeur ». Mais nous savons par ailleurs que cette concession avait deux lieues et quart environ de largeur. Le 1er avril 1685, M. de Lotbinière obtenait de MM. de la Barre et de Meulles une autre étendue de terre touchant au fief Saint-Ours (Deschaillons) de trois-quarts de lieue de front, et enfin le 22 février 1686 il achetait de M. de Louvières la concession de Marsolet, située entre les deux premières. M. de Lotbinière se trouvait donc en 1686 en possession d'une seigneurie de trois lieues et demi de front sur deux lieues de profondeur, ce qui constituait pour un seigneur de l'époque un territoire immense. Mais M. de Lotbinière ne le trouvait pas suffisant, puisque, le 25 mars 1695, il se faisait concéder un prolongement en arrière du territoire qu'il possédait déjà, ce qui portait l'étendue de ses terres à trois lieues et demie de front sur dix lieues de profondeur.

On est naturellement porté à croire, connaissant ces acquisitions successives, que M. de Lotbinière avait l'intention de s'adonner sérieusement à la colonisation et de développer son vaste domaine. Cependant, il semble bien que de 1672, année de l'obtention de sa première concession, jusqu'en 1709, année de sa mort, René-Louis Chartier, seigneur de Lotbinière, n'a jamais mis les pieds dans sa seigneurie.

⁽³⁾ D'après des papiers de famille, on fixe ainsi l'origine du mot Lotbinière : Alain Chartier, né en 1456, avait acheté dans le Bas-Maine une terre appelée Binière. Comme une autre terre située dans le Dijonnais et appartenant aussi aux Chartier avait nom Bignière, Alain Chartier imagina de les distinguer l'une de l'autre en faisant précéder le nom de son domaine de Binière du mot *Lot*, qui était le nom d'un poisson des étangs du château ; d'où le nom Lotbinière. Alain Chartier était l'ancêtre à la septième génération de René-Louis Chartier de Lotbinière.

Il avait, si l'on veut, de bonnes raisons. Il occupait à Québec une des charges les plus importantes de la colonie, charge qui lui laissait peu de répit et qu'il n'était pas prêt à abandonner pour l'existence aléatoire d'un seigneur colonisateur. Il fut un fonctionnaire consciencieux, un grand serviteur de la France aux premiers temps de la colonie canadienne. Né à Paris en 1641, il suivit son père au Canada en 1651, et reçut son éducation au collège des Jésuites de Québec. En 1657, une quinzaine de jours après l'arrivée du gouverneur d'Argenson, les élèves du collège donnèrent une réception solennelle en son honneur. Un petit drame, interprété en français, en huron et en algonquin, fut joué en sa présence. A René-Louis Chartier, rapporte *le Journal des Jésuites*, on avait confié le rôle du génie des forêts, interprète des étrangers⁽⁴⁾. Plus tard, René-Louis rédigea un long poème sur la campagne militaire de M. de Courcelles en 1666. Le texte en a été publié dans le *Bulletin des recherches historiques* de 1927. A peine âgé de trente ans, M. de Lotbinière commença d'occuper d'importantes fonctions. De 1670 à 1674, il fut substitut du procureur général au Conseil Souverain. En 1674, il était nommé Conseiller en titre, et en 1675 Conseiller à vie. En 1677, il était appelé à succéder à son père comme lieutenant général de la Prévôté de Québec et fut installé dans cette charge le 25 octobre de cette année. Il occupa ce poste pendant vingt-six ans, et en 1703 il était nommé premier conseiller au Conseil Souverain, « ce qui, écrit P.-G. Roy, lui donnait la préséance sur les autres conseillers, venant immédiatement après le gouverneur, l'évêque et l'intendant⁽⁵⁾ ». Dès avant ses débuts dans la carrière administrative, M. de Lotbinière avait obtenu une seigneurie. Le 29 janvier 1662, le gouverneur d'Avaujour lui avait donné les terres seigneuriales qui avaient autrefois appartenu aux Récollets et que ces derniers avaient abandonnées lorsqu'ils quittèrent le pays. A leur retour en Canada en 1670, M. de Lotbinière leur remit généreusement leur patrimoine que d'ailleurs il s'était peu soucié de mettre

(4) *B.R.H.*, Vol. 33, p. 264.

(5) *R.A.Q.*, 1943-44, p. 64.

en valeur. Enfin, en 1672, il obtenait la seigneurie de Lotbinière, sans pour cela résigner ses hautes fonctions administratives.

Les premiers colons qui s'aventurèrent sur les terres de Lotbinière et qui connaissaient sans doute le haut rang qu'occupait le seigneur n'espéraient probablement pas beaucoup d'aide et d'appui de ce dernier. Mais ils y allèrent quand même. L'abbé Paradis croit que ce ne fut que vers 1680. Pourtant, dès 1673, on voit de hardis défricheurs s'intéresser à cette seigneurie.

C'est d'abord un vieil habitué de l'endroit, Michel LeMay, que les chroniques du temps nous signalent à la Pointe Sainte-Croix dès 1666. Michel LeMay allait y pêcher l'anguille. Le 4 décembre de cette année, il réclamait des dommages de Jean LePelé dit Desmarais qui l'aurait laissé à la Pointe Sainte-Croix en allant à Québec et qui aurait oublié ou négligé de le prendre en revenant aux Trois-Rivières. En 1667, on retrouve LeMay s'occupant de son commerce au même endroit. Les registres des Audiances civiles démontrent qu'il avait de la difficulté à se faire payer de ses clients. Tout en demeurant au Cap-de-la-Madeleine, Michel LeMay se faisait accorder une concession à Batiscan le 26 mars 1666, et une autre au même endroit le 17 juillet 1667. Auparavant, en 1655, il avait reçu des Jésuites la concession de l'île Saint-Christophe, à l'embouchure de la rivière Saint-Maurice. Le 15 juin 1659 il épousait Michelle Dutost, et on prétend que ce serait le premier mariage célébré au Cap-de-la-Madeleine ⁽⁶⁾.

Il semble bien qu'il faut accorder à Michel LeMay l'honneur d'avoir été véritablement le premier colon de Lotbinière. Les deux premiers contrats de concession accordés par M. de Lotbinière dans sa seigneurie portent les dates des 29 et 31 octobre 1673 et les noms de Michel LeMay fils et Michel LeMay père. La concession accordée à Michel LeMay fils est la première en date: 29 octobre. Mais le texte du contrat spécifie que le père stipulait pour son fils. Ce dernier d'ailleurs n'avait que treize ans, étant né en 1660 au Cap-de-la-Made-

⁽⁶⁾ Benjamin Sulte, *Mélanges historiques*, vol. 20, pp. 25, 36, 37; Montarville Boucher de la Bruère, *Pages Trifluviennes*, Série « A », No. 3, p. 36.

leine. Lors de la passation du contrat il demeurait avec sa mère et ses soeurs à Batiscan ⁽⁷⁾. La concession du fils était de trois arpents, celle du père de six arpents, et elles étaient voisines: « le tout en nature de hault bois dont et de quoy led. preneur sest tenu pour content et satisfait disant l'avoir vu et visitté; ... pour en jouir par led. preneur sesd. hoirs et ayant cause avec droicts de pesche dans led. fleuve et de chasse, audevant et audedans de lad. concession à perpétuité, aux charges suivantes: de sy bastir et tenir feu et lieu ou autre pour luy dans led. jour ou datte des présentes, de desfricher, cultiver incessamment a ladvenir lad. terre et concession, de livrer et entretenir en bon estat sur ycelle tous les chemins quy seront jugés nécessaires pour l'utilité publique, etc, etc. Trois bons chapons pour toute lad. prise et six deniers pour chaque arpens de terre en superficie, le tout de cens et rente Seig. non racheptable ... Oultre le Seisiezme saulmon et anguille seulement bien sallé et conditionné en remboursant et tenant compte par led. Bailleur aud. preneur de ce qui luy en auroit cousté pour les bariques et le sel quil fournira, sera obligé led. preneur de clore le devant de lad. terre a haulte marée, faulte de quoy il ne pourra pretendre aulcun depens dommages ny interests pour les desgats que les bestiaus de ses voisins pourroient faire, de laisser toute la grève audevant de lad. terre libre pour servir de Commune a tous les bestiaus des habitans de lad. Seigneurie ... »

Nous ignorons la date exacte du déménagement de la famille LeMay de Batiscan à Lothinière. Nous croyons que ce fut en 1675 ou 1676, alors que son nom disparaît des documents concernant Batiscan. Le 8 février 1679, dans un acte d'accord passé par le notaire

⁽⁷⁾ Rectifions ici deux assertions de l'abbé Paradis. A la page 22 de son ouvrage, il écrit que Michel LeMay « des Trois-Rivières alla à Grondines et de là prit le chemin de Lotbinière où il se trouvait en mars 1680 ». Nous venons de voir qu'il y résidait bien avant cette date. De plus, il ne résida pas à Grondines. Il quitta Batiscan pour se rendre à Lotbinière. A la page 44, l'abbé Paradis écrit: « Il semble bien prouvé qu'Ignace LeMay, second fils de Michel, est le premier de sa famille qui ait porté le nom de Poudrier ». En réalité, ce surnom était porté par Michel LeMay père dès 1655, comme en font foi les actes notariaux de l'époque, entr'autres ceux du notaire Ameau.

Roy entre Jean LeMoyne et Michel LeMay, ce dernier est dit « habitant des terres de M. de Lotbinière ». Michel LeMay reconnaît dans cet acte devoir à Jean LeMoyne, seigneur de Sainte-Marie, à la suite d'un accord entre eux, un total de 7,500 anguilles, « qu'iceluy LeMay promet donner audit LeMoyne en quatre années, savoir 2,000 anguilles chaque année pendant trois ans, sauf la dernière année qui sera 1,500 anguilles. Et ledit Sr LeMoyne enverra à Québec tout le produit de la pesche dudit LeMay ». Bien que colon, Michel LeMay reste pris par son ancienne passion de la pêche, qui était d'ailleurs sa principale source de revenus et la véritable raison de son établissement définitif à Lotbinière ⁽⁸⁾. Signalons toutefois qu'il s'adonna également au défrichement et à la culture, puisqu'au recensement de 1681 il peut démontrer qu'il a neuf bêtes à corne et vingt arpents en valeur.

Michel LeMay décéda à Lotbinière en 1685, âgé d'environ 56 ans, et sa veuve épousa Louis Montenu, dont nous aurons plus loin l'occasion de parler. Les fils de Michel LeMay continuèrent à Lotbinière l'oeuvre de leur père.

Le second colon à s'établir définitivement à Lotbinière fut Jean Baudet. Il y arriva en 1677 ⁽⁹⁾. Bien que jeune, — il avait à peine 27 ans — il s'y transporta immédiatement avec sa femme et leurs trois enfants. Jean Baudet avait épousé à Québec le 20 septembre 1670 Marie Grandin. « Les premières années qui suivirent son mariage, écrit l'abbé Paradis, durent se passer à Ste-Foye (Sillery) ou dans les

⁽⁸⁾ Dans un acte du 17 mars 1680 (Greffé Michel Roy), Jean LeMoyne vend à Michel LeMay « un moulin à bras avec tous les tournants et virants prêts à faire du bled farine, lequel dit moulain led. LeMay reconnaist lui avoir esté livré l'automne dernier par led. LeMoyne. Ladte vendition faicte pour la somme de quatre vaingt livres tournois », aux termes suivants : faire le paiement en anguilles, à raison de trois livres tournois le cent, lesquelles anguilles led. LeMoyne doit aller quérir à Lotbinière. A été accepté par les parties soit 6,333 anguilles, à raison de 2000 anguilles par chaque année. »

⁽⁹⁾ Un autre colon obtint aussi une concession de M. de Lotbinière, en cette année 1677, le 3 mars (Greffé Rageot). Il se nommait Jean Petit. Bien que le contrat le donne comme « habitant de Lotbinière », nous pouvons affirmer qu'il ne colonisa pas à cet endroit. Jean Petit ne peut être compté au nombre des premiers colons de Lotbinière.

environs . . . mais l'on ne voit pas cependant qu'il ait possédé de terre à ces endroits ». Un acte de Rageot, le 9 mai 1677, indique bien toutefois que Jean Baudet possédait « en la route Champigny Seigneurie de Gaudarville » une habitation de trois arpents de front sur vingt de profondeur, qu'il avait achetée de François Sénécal le 1er novembre 1676. Par cet acte du 9 mai 1677, Jean Baudet vendait son habitation à Jacques Voyer, et le prix de la vente, deux cent vingt livres, devait servir à payer ce que le jeune colon devait à Louis Rouer de Villeray, soit 160 livres, et à la veuve de Jean Hamel de Québec, la somme de vingt-huit livres « en déduction de plus grande somme ».

C'est donc plus riche d'énergie que de fortune que Jean Baudet décida de traverser le fleuve, en cette année 1677, et d'aller s'établir à Lotbinière. Le 30 octobre, le seigneur René-Louis Chartier de Lotbinière lui accordait « à titre de bail à ferme et loyer » pour deux années: « La terre et lieu réservé pour le Manoir seigneurial du fief et Seigneurie de Lotbinière sur le fleuve St. Laurens, ainsy quil se poursuit et comporte avec les bastimens qui sont dessus dont led. preneur s'est tenu pour contens pour le bien scavoir et connoistre ainsy quil l'a appris par plusieurs personnes ». Baudet devait fournir au seigneur de Lotbinière quatre minots de blé « pour chaque arpens de terre qui est de present en valleur et labourable à la pioche ». De même il fournira quatre minots de blé pour chaque arpent de terre qu'il défrichera lui-même et rendra prêt à ensemençer, ainsi que la moitié de ses pêches à l'anguille, le seigneur fournissant les barriques et le sel nécessaires à la mise en conserve. M. de Lotbinière s'engage en outre à donner à son censitaire la somme de trente-quatre livres pour chaque arpent de terre qu'il abattra, débittera et brûlera, « . . . et ceux qui resteront a brusler qui ne seront qu'abattu et débitter et amasser les branches, dix-sept livres ». De plus, le seigneur s'engage à avancer à Jean Baudet une barrique d'anguilles estimée à 24 livres, ainsi que trente minots de blé « qu'il prendra en la grange dudit lieu qui est encore à battre a ses frais et despens et mesurera es présence de Michel Lemé dit LePoudrier . . . »

Ce contrat présente plusieurs renseignements de première importance sur les premières années de la colonisation dans Lotbinière. Tout d'abord, nous y apprenons qu'avant l'année 1677, le seigneur avait déjà choisi l'endroit où s'élèverait son manoir seigneurial et qu'il y avait fait faire du défrichement. Une grange s'élevait sur le domaine, et une moisson au moins y avait déjà été faite. On peut donc conclure que si les obligations de sa profession empêchaient M. de Lotbinière d'aller s'établir sur sa seigneurie, il cherchait du moins à la doter de tout ce qui lui permettait de rester dans l'esprit de la loi concernant les seigneuries.

Jean Baudet renouvela son bail à ferme avec M. de Lotbinière le 26 juillet 1679, et ce contrat du notaire Rageot est également fort précieux pour les renseignements supplémentaires qu'il fournit. Jean Baudet accepte de prendre à ferme « le principal manoir de la terre et Seigneurie dudit lieu de Lotbinière avec tous les bastimens en général et dépendances ... à la réserve seulement d'une chambre dans led. Manoir ». Le censitaire s'engage en outre à « entretenir tous lesd. bastimens de menues réparations, sercler les terres par solles et saisons convenables suivant la coustume du pays ensemble baille et délaisse pendant led. Bail mon dit Sieur le Lieutenant général aud. preneur et qui recognoist et confesse avoir en sa possession dès a present, deux vaches l'une a poil rouge et caille aagée de 4 ans à 5 ans, et la seconde venant à deux ans a poil noir et quelques partyes de blanc. Comme aussy promet et s'oblige Mondit Sieur le Lieutenant général faire livrer audit preneur sur le lieu dans les semences prochaines pour faire valloir la ditte terre et ferme pendant ledit tems mesme au plustost que faire se pourra avant le commencement des dittes semences deux boeufs de labour, et un jeune Thoreau, que mon dit Sieur le Lieutenant général promet et oblige aussy faire livrer et fournir aud. preneur avec quatre petits jeunes cochons nourrituraux allan sur leur quatriesme mois que ledit preneur recognoist aussy avoir en sa possession et promet luy faire desliver une charrue garnie et une paire de Rouës sans ferrer, douze poules et un Coq . . . »

De plus, Baudet s'engage « a faire abattre au dessus du costeau 3 arpens de terre pour donner air aux grains ».

Ce manoir, il est plausible de croire que c'est Jean Baudet lui-même qui l'aurait bâti, au cours de ses trois premières années de contrat de bail, comme il est aussi probable que c'est là qu'il résidait avec sa famille. Le contrat d'ailleurs le laisse entendre, car si le seigneur ne s'y réserve qu'une chambre, c'est que les autres pièces étaient probablement occupées par la famille du fermier.

Si avantageux que paraisse ce contrat de bail pour Jean Baudet, il préféra avoir sa propre concession et il l'obtint dès l'année 1680, soit deux ans avant l'expiration de son bail à ferme. M. de Lotbinière lui accorda dix arpents et trois perches de front sur trente arpents de profondeur « en nature de bois, tenant d'un côté aux terres non concédées et un picquet qui a esté planté à dix neuf arpents pres de labitation de Michel LeMay, daultre costé venant vers le Platon aux terres non concédées ... » Jean Baudet continua quelque temps encore à exploiter la terre seigneuriale. En effet, ce n'est que le 17 juillet 1681⁽¹⁰⁾ qu'il transfère ses droits à Jean Hamel, le troisième colon à venir s'établir définitivement dans la seigneurie. Hamel renouvelait en même temps un bail pour un terme de trois ans avec le seigneur de Lotbinière, et, le 20 novembre 1684, il obtenait lui aussi une concession en propre.

Jean Hamel et sa femme Christine-Charlotte Gaudry avaient résidé auparavant à Sillery et à Champigny. Au recensement de 1681, ils ont respectivement 30 et 21 ans. Le recensement situe Jean Hamel à Lotbinière et lui accorde « 23 arpents en valeur », ce qui a porté

⁽¹⁰⁾ Greffe Rageot. Deux autres colons sont mentionnés à Lotbinière en cette année 1681, mais ils n'y résidèrent pas. Le 28 mars, M. de Lotbinière concède à Jacques Bertheaume et à Catherine Bonhomme sa femme quatre arpents de front, dont un arpent environ est abattu « lequel travail avait esté cy devant fait par Louis Charier. » Le contrat situe cette concession à un arpent et demi environ du Sault-à-la-Biche et de l'autre côté en montant vers le fleuve aux terres non concédées. Jacques Bertheaume donna à Louis Charier la somme de 59 livres 15 sols pour le travail qu'il avait fait sur la concession. Ni l'un ni l'autre ne sont à Lotbinière au recensement de 1681, et on ne les y retrouve pas par la suite.

l'abbé Paradis à croire qu'il « devait y avoir des fonds dénudés ou des prairies naturelles dans le voisinage immédiat de la concession de Jean Hamel pour avoir autant de terre faite à sa disposition ». La raison de ces 23 arpents est toute autre. Il s'agit en réalité du terrain défriché sur le domaine seigneurial et qui est porté à l'actif de Jean Hamel. Ce dernier, comme on vient de le voir, ne devait obtenir de concession qu'en 1684.

Jean Baudet et Jean Hamel devaient rester fidèles à Lotbinière. Le recensement de 1681 nous indique que Baudet n'avait cette année-là que trois arpents en culture. Mais il faut comprendre que ces trois arpents sont sur sa propre concession, obtenue en 1680 seulement, le 2 mars, et que le recensement ne signale pas le défrichement qu'il fit sur le domaine seigneurial. La carte cadastrale lui donne deux concessions, celle de 1680, à proximité du domaine seigneurial, et une autre que l'abbé Paradis fixe à quinze arpents, plus au sud de la seigneurie, et que Baudet s'était fait octroyer « pour y établir ses nombreux garçons ». Au dénombrement de 1724, c'est Charles Baudet, fils du colon-pionnier, qui occupe la terre originale. La concession de quinze arpents est divisée entre trois autres fils de Jean Baudet : Michel, Jean-Baptiste et Jacques. Jean Hamel mourut vers 1700, à peine âgé de cinquante ans, mais sa descendance s'est perpétuée dans Lotbinière.

A Michel LeMay, Jean Baudet et Jean Hamel reviennent donc l'honneur d'être les pionniers de Lotbinière. D'autres arrivèrent peu après. Le recensement de 1681 donne comme habitants de cette seigneurie, outre les trois colons ci-dessus : Michel Hébert, Pierre Tournigan dit Lapointe, Jean Daniau, Jean Chastenet, Jean Pagesi dit Saint-Amant, Louis Montenu, Léonard Dubord dit Lajeunesse et Jacques Gauthier. De ce nombre, trois sont célibataires : Jean Chastenet, Jean Pagesi et Louis Montenu. Les autres sont inscrits au recensement avec leur femme et leurs enfants.

Tous étaient des pionniers de la rive nord du fleuve, la plupart ayant fait du défrichement à Saint-Charles-des-Roches. Un mot seulement sur chacun et sur leur arrivée à Lotbinière.

Michel Hébert dit Laverdure avait dès son arrivée au pays séjourné aux Trois-Rivières, où il exerçait le métier de tailleur. Il épousa Anne Gallet à Québec le 1er septembre 1670. En 1678, il vend une concession qu'il détenait à Saint-Charles-des-Roches à Hubert Simon dit Lapointe, vraisemblablement pour gagner la rive sud du fleuve. Sur Pierre Tousignan dit Lapointe, un fait assez curieux est à signaler. Il passa son contrat de mariage à Québec le 16 octobre 1668, en même temps que Michel Goron dit Petitbois, pionnier de la seigneurie de Deschaillons, et que Gilles Masson, seigneur temporaire de la seigneurie de Saint-Pierre, et les trois colons sont témoins l'un de l'autre. Cinq ans plus tard, en 1673, Michel Goron et son épouse sont condamnés à subir leur procès pour avoir battu la femme de Pierre Tousignan. Ce dernier n'obtint de concession officielle à Lotbinière qu'en 1686, mais au recensement de 1681 il apparaît à cet endroit comme ayant six arpents en culture. Jean Daniau est signalé en 1667 à Champlain ⁽¹¹⁾, en 1671 à Batiscan ⁽¹²⁾ et la même année dans la seigneurie Sainte-Marie ⁽¹³⁾. Il est à Lotbinière en 1681 avec son épouse Marguerite Vaillant et leurs cinq enfants, quatre filles et un garçon. Le colon voisin, Jean Chastenay dit la Guigne, célibataire, est à Saint-Charles-des-Roches en 1679 ⁽¹⁴⁾, et le 29 janvier 1680 il vend l'habitation qu'il y possède à Antoine LeDuc.

Ces quatre colons n'obtinrent de concession officielle du seigneur de Lotbinière que le 13 novembre 1686. Pourtant le recensement de 1681 prouve qu'ils y habitaient à cette date. « Ces quatre colons, écrit l'abbé Paradis ⁽¹⁵⁾, forment le premier groupe établi depuis la rivière du Chesne en allant vers l'est. En confrontant les données du recensement de 1681 avec celles de la carte de De Couagne, l'on arrive forcément à la conclusion que ces quatre terres occupées en 1681 étaient situées près du Bois des Hurons. Il semble également

⁽¹¹⁾ *Histoire de Champlain*, I, 96.

⁽¹²⁾ Greffe Cusson.

⁽¹³⁾ Greffe Roy.

⁽¹⁴⁾ Greffe Roy.

⁽¹⁵⁾ *Les Annales de Lotbinière*, p. 21.

acquis qu'en 1681 le reste du territoire de Lotbinière jusqu'à environ dix arpents à l'ouest du Domaine Seigneurial n'était pas encore concédé ». Ces données ne disent évidemment pas grand'chose à ceux qui ne sont pas au courant de la topographie locale. Mais nous les citons pour en arriver à ceci : ces quatre colons, dont trois avec femme et enfants, étaient allés se tailler un domaine à plus de quatre milles de toute habitation, et dans un endroit qui à cette époque ne faisait pas encore partie de la seigneurie de Lotbinière. On a même la preuve que les colons de cet endroit ne se considéraient pas comme habitants de la seigneurie proprement dite, puisqu'ils avaient leur propre cimetière. Dans un mandement de 1693, Monseigneur de Saint-Valier parle de deux cimetières à faire relever à Lotbinière : celui du « Platon Ste-Croix » et celui de la « Rivière-du-Chesne » ⁽¹⁸⁾

Ces quatre colons solitaires n'avaient pas perdu leur temps. Le recensement leur donne à chacun de trois à sept arpents en valeur. Jean Daniau a en plus sept bêtes à corne et Pierre Tousignan, trois. Ajoutons qu'ils n'avaient pas souvent la visite du missionnaire. Le 9 juillet 1684, Michel Hébert fait baptiser à Batiscan une fille, Catherine-Anne, née le 17 mai précédent. Une fille de Pierre Tousignan, Marie-Madeleine, née le 18 mai 1681, est baptisée le 10 juin à Saint-Charles-des-Roches. Alexis Hamel, fils de Jean, né le 29 janvier 1682, est baptisé à la Pointe-aux-Trembles le 21 avril. Jeanne-Françoise Baudet, née le 1er octobre 1681, n'est portée au baptême que le 21 avril de l'année suivante.

Les autres colons de Lotbinière signalés au recensement de 1681 s'étaient établis tout près des trois premiers. C'étaient Léonard Dubord dit Lajeunesse, Jacques Gauthier, Jean Pagesi dit Saint-Amant et Louis Montenu. Ces deux derniers étaient célibataires ; les autres y étaient arrivés avec femme et enfants.

Jean Pagesi et Louis Montenu n'avaient pas encore de concession personnelle en 1681. Nous savons qu'en 1679 Jean Pagesi résidait encore à Saint-Charles-des-Roches, car le 7 mai de cette année

⁽¹⁸⁾ *Idem*, p. 19.

il signait avec les autres habitants une pétition demandant un curé résident ⁽¹⁷⁾. Quant à Louis Montenu, âgé de 30 ans, il fut confirmé à Lotbinière en cette année 1681, lors du passage en cet endroit de Mgr de Laval ⁽¹⁸⁾. Même s'ils n'avaient pas encore de concession officielle, il est évident qu'ils avaient déjà l'intention de s'établir à cet endroit, car ils avaient commencé le défrichement du morceau de terre qu'ils avaient choisi: Jean Pagesi a deux arpents de terre faite, et Montenu en a cinq.

Les deux autres colons dont il nous reste à parler, Léonard Dubord dit Lajeunesse et Jacques Gauthier, étaient apparentés, et c'est pour cette raison sans doute qu'ils allèrent se fixer ensemble avec leur famille au même endroit. Léonard Dubord avait épousé en 1667 à Québec Anne Hayot, veuve d'Etienne de Nevers. Trois enfants de Nevers avaient suivi leur mère et leur beau-père: Daniel, 25 ans, Etienne, 20 ans, et Jean, 15 ans. Jacques Gauthier, protestant converti, originaire du Poitou, avait épousé Elizabeth-Ursule de Nevers, dont il avait eu deux fils, François et Joseph. Ces deux colons avaient d'abord résidé à Lauzon. Le 22 novembre 1679, Jacques Gauthier remettait à M. de Martinière les deux terres qu'il possédait à cet endroit, prétextant qu'elles étaient coupées par des ruisseaux et qu'il n'y avait pas de pêche à cet endroit ⁽¹⁹⁾. Le 23 janvier suivant, il obtenait des religieuses Ursulines, en même temps que Léonard Dubord, une concession dans la seigneurie de Sainte-Croix, à la Pointe du Platon, aux limites de Lotbinière, concession où, nous semble-t-il, il n'avait l'intention que d'y faire la pêche. Enfin, le 3 mai 1680, nos deux colons

⁽¹⁷⁾ Greffe Roy.

⁽¹⁸⁾ Il est possible que ce Louis Montenu, qui épousa en 1687 la veuve de Michel LeMay, soit le même individu qui apparaît à Sainte-Anne au recensement de 1681 sous le nom de Louis Souvisseau et comme domestique de Mathurin Tessier. Tout en demeurant à Sainte-Anne en 1681, il possédait une terre à Lotbinière cette même année, car il effectue une transaction à cet endroit avec Moïse Faure le 19 octobre de cette année. Le 8 novembre suivant, Louis Souvisseau quitte définitivement le service de Mathurin Tessier (Greffe Michel Roy), et va s'établir à Lotbinière.

⁽¹⁹⁾ *Histoire de la Seigneurie de Lauzon*, I, 229; Greffe Maugue.

obtenaient de M. de Lotbinière une concession de neuf arpents de largeur touchant celle qu'ils possédaient depuis à peine quatre mois à Sainte-Croix. Léonard Dubord remit sa part de concession au seigneur de Lotbinière le 20 novembre 1684, prétextant qu'il « ne pouvait faire valloir à son esgard la terre qui lui a été concédée » ⁽²⁰⁾. Sur le plan cadastral de De Couagne, Jacques Gauthier apparaît encore à cet endroit, et son voisin, dans la seigneurie de Sainte-Croix, est Guillaume de Nevers, son beau-frère.

* * *

On a pu se rendre compte dans ces pages que la seigneurie de Lotbinière ne s'est développée, à ses débuts, que dans des tâtonnements de toutes sortes, dus à l'absence d'une tête dirigeante. Il en sera de même jusqu'aux premières années du siècle suivant. Le recensement de 1681, qui doit servir de base à cette période, donne pour Lotbinière onze familles formant un total de cinquante-huit âmes. Dix-sept ans plus tard, il y a vingt-neuf familles et cent seize âmes, et parmi celles-ci figurent la plupart des colons des débuts ou leurs descendants. De même au dénombrement de 1715 on retrace les enfants de Jean Hamel, Jean Baudet et Michel LeMay à l'endroit même où ceux-ci avaient obtenu leur première concession, où ils avaient bâti leur premier foyer. La paroisse enfin prenait corps. En 1701, on constate qu'il y a une petite chapelle, et aussi un presbytère « pour la commodité du missionnaire ». Les fils des pionniers se sont mariés, agrandissent la concession, ont à leur tour des enfants. Les vieux seuls se souviennent des dures années des débuts, dont l'abbé Paradis a essayé de tracer un juste tableau empreint de couleur locale : « Les habitations minuscules en bois rond, avec leurs dépendances, étaient placées, les unes dans les fonds, où la hauteur des berges les protégeaient contre les vents impétueux du nord-est, et les autres au sommet de la côte, à l'abri des grands bois. Les chemins faisaient absolument défaut. Pour se transporter d'un endroit à un autre, il fallait descendre à la grève qui, à Lotbinière, est unifor-

⁽²⁰⁾ Greffe Rageot, 3 mai 1680, 20 novembre 1684.

mément unie et garnie d'un sable compact ou pavée de tuf. Encore était-ce nécessaire de profiter du temps où la mer était basse, car, au montant, l'eau couvrait le rivage. Chacun devait posséder une embarcation pour aller un peu loin, ou pour faire la pêche dans le poissonneux St-Laurent. La pêche était une ressource précieuse avec la chasse, et les colons y comptaient en bonne partie pour leur nourriture, parce que les défrichements n'étaient pas suffisants pour fournir la subsistance aux nouveaux censitaires . . . L'hiver, les déplacements ne pouvaient se faire qu'à la raquette, « ces chevaux de ficelle » dont parle plaisamment René-Louis de Lotbinière dans son récit de l'expédition de M. de Courcelles. Les distractions étaient rares et la vie fort dure. L'absence à peu près complète de tout office religieux ajoutait encore aux difficultés résultant de l'isolement. C'est à peine si, à de rares intervalles, un missionnaire voyageant de St-Joseph-de-Lévis à la rivière Nicolet, s'arrêtait un jour, pour faire accomplir le devoir pascal, baptiser les nouveaux-nés, ou donner l'Extrême-Onction aux mourants. Le plus souvent il fallait traverser le fleuve et se rendre aux Grondines, au Cap-Santé, ou à la Pointe-aux-Trembles pour faire baptiser les enfants. Quant aux mourants, l'on peut conjecturer que la plupart d'entre eux devaient mourir sans sacrements, au moins dans les cas fortuits ou de déplacement difficile » ⁽²¹⁾.

On ne trouve trace des activités sociales de la famille du seigneur qu'en 1692. Cette année-là, le 11 juillet, la fille de M. de Lotbinière consent à être marraine d'un fils de Joseph LeMay. Le 12 octobre suivant, le fils et l'épouse du seigneur sont parrain et marraine d'un fils de Jean Hamel, et encore le baptême est-il enregistré au Cap-Santé. L'historien de Lotbinière a raison de dire: « L'exactitude de M. de Lotbinière à se rendre à la Cour Souveraine du pays ne se démentit jamais. Le seul reproche qu'on puisse lui faire c'est d'avoir un peu négligé les censitaires de sa seigneurie ».

Notons toutefois qu'en 1699 il consentit à bâtir sur sa seigneurie

⁽²¹⁾ *Les Annales de Lotbinière*, p. 25-26.

un moulin à moudre le grain, ainsi qu'il s'y était engagé par son acte de concession, vingt-sept ans auparavant!

La Seigneurie de Deschaillons

Le 25 avril 1674, le comte de Frontenac accordait à Pierre de Saint-Ours, capitaine, « une concession de deux lieues de terre de front le long du fleuve Saint-Laurent, à commencer quatre arpents au-dessous de la rivière Duchesne, en montant le long du fleuve, avec deux lieues de profondeur, pour du tout en jouir par lui, ses hoirs et ayant cause, en fief, seigneurie et justice » ⁽²²⁾. Les titres furent ratifiés par le roi le 10 mai 1675, et cette concession est devenue la seigneurie de Deschaillons.

C'était la deuxième concession seigneuriale accordée à M. de Saint-Ours, car il avait déjà reçu le 29 octobre 1672 la seigneurie de Saint-Ours. En 1687, il devait hériter de son fils, à qui elle avait été accordée, la seigneurie de L'Assomption.

Si M. de Lotbinière était un homme de loi, son voisin seigneurial était un militaire ⁽²³⁾. Pas plus que le premier il n'avait le temps de s'occuper particulièrement de sa seigneurie de Deschaillons. Il y vint pour la première fois en 1697, pour constater que des colons s'y étaient établis depuis plusieurs années.

La première concession de M. de Saint-Ours dans sa seigneurie de la rivière du Chesne est du 24 août 1679. Ce jour-là, par contrat passé par devant Pierre Mesnard, « notaire du bourg et seigneurie de Saint-Ours », il accordait à Thimothée Josson une concession de sept arpents de largeur sur quarante de profondeur, « tenant d'un côté vers la petite rivière du Chesne et d'autre au sorouest aux terres de M. de Saint-Ours non concédées ».

⁽²²⁾ P.-G. Roy, *Inventaire des concessions en fief et seigneurie*, t. 3, p. 122; *Edits, Ordonnances royaux ... concernant le Canada*, Québec, 1854, pp. 78-79.

⁽²³⁾ Sur M. de Saint-Ours, voir abbé Couillard-Després, *La Seigneurie de Saint-Ours*; Claude de Bonnault, *Généalogie de la Famille de Saint-Ours*, dans *B.R.H.*, vol. 55, pp. 97 et sv.

Thimothée Josson avait déjà colonisé à divers endroits de la région. Lors de la passation de ce contrat, il habitait Saint-Charles-des-Roches. C'est à cet endroit qu'il apparaît au recensement de 1681. Il a 36 ans et possède deux fusils, une bête à corne et quinze arpents de terre labourable. Nous trouvons la première mention de ce colon-célibataire à la date du 21 mars 1671. Thimothée Josson, « charpentier de moulins », remet à Jacques Le Neuf de la Poterie une concession que ce dernier lui avait lui-même accordée en la seigneurie de la Poterie, « le long de la petite rivière Ste-Marguerite », sur laquelle concession il y a environ « huit arpens de bois abattu, avec une maison et une grange basties dessus » ⁽²⁴⁾. Le 21 mars suivant ⁽²⁵⁾, il obtenait des religieuses de l'Hôtel-Dieu une concession à Saint-Charles-des-Roches, où il séjournera près de dix ans. En 1678, il est marguillier de la paroisse avec Louis Hamelain. L'année suivante, il est remplacé comme marguillier par Jean Hébert, et son nom n'apparaît pas dans la liste des colons qui signent une pétition pour demander un curé résident. Sans doute était-il allé coloniser sa nouvelle concession de Deschaillons, et les quinze arpents en valeur signalés au recensement de 1681 comprenaient peut-être ceux qu'il avait défrichés à Deschaillons.

Thimothée Josson devait rester le seul concessionnaire de Deschaillons jusqu'en 1682. Mais nous ne croyons pas qu'il y ait continuellement résidé. La solitude devait à la longue peser à ce célibataire, dont la concession était à plusieurs lieues de toute habitation.

En 1682, nous voyons apparaître celui qui devait être véritable-

⁽²⁴⁾ Greffe Séverin Ameau. Le texte de cet acte permettrait de croire qu'il pourrait s'agir ici de la seigneurie de la Poterie près des Trois-Rivières. Mais un acte de Basset, le 7 juillet 1677 nous enlève tout doute à ce sujet. Par cet acte, M. de la Poterie transporte à son gendre René Robineau de Bécancour « le fief et seigneurie nommé le port neuf autrement la Poterie, proche la rivière Jacques Cartier », et le transport comprend une concession « que led. Sieur de la Poterie a acquise du nommé Josson située en la dite seigneurie sur laquelle il y a maison et grange bastis et quelque terre défrichée ... »

⁽²⁵⁾ Greffe Gilles Rageot.

ment le colon-fondateur de Deschaillons: Michel Goron dit Petitbois. Avant de le voir à l'œuvre dans sa nouvelle seigneurie, disons un mot des antécédents de ce colon courageux. Il épousa à Québec en 1668 Marguerite Robineau et gagna la seigneurie de Saint-Charles-des-Roches. Il y résidait depuis au moins 1672, mais ce n'est que le 29 mai 1676 que nous voyons qu'une concession officielle lui est accordée. Le 28 novembre précédent, il achetait à cet endroit la concession de Jean Pouzet. Au recensement de 1681, il a 45 ans, son épouse, 40; trois enfants: Thimothée 11 ans, Anne 9 ans, Gilles 8 ans. D'autres enfants naîtront par la suite. Il a six arpents de terre en valeur. Le 14 février 1682, il vend ses deux concessions de Saint-Charles-des-Roches, l'une à Jean Hébert, l'autre à Louis Hamelain. Et il gagne la seigneurie de Deschaillons, où Thimothée Josson vient de lui faire don de sa concession à cet endroit (le 1er février précédent), «ladite donation ainsy faite à la charge que ledit Gorron payera audit Josson pendant sa vie deux cents anguilles par chaque an, et aussi pour le récompenser des bons et utiles services que ledit Gorron lui a toujours rendus et portés et qu'il luy continue encore journellement ⁽²⁶⁾.

Pendant près d'une dizaine d'années, Michel Goron semble avoir été le seul à défricher le territoire de Deschaillons. Des enfants na-

⁽²⁶⁾ Greffe Antoine Adhémar, 1er fév. 1682, (Reg, des Insinuations, Trois-Rivières). Pour une raison que nous ignorons, Thimothée Josson quitta la seigneurie de Deschaillons après cette donation à Gilles Goron et alla demeurer à Batiscan où, le 28 octobre 1681, il avait acheté de Nicolas Gastineau (Greffe Cusson) une terre sur laquelle il donna 800 livres comptant. Le 4 juillet 1684, (Greffe Adhémar) Josson fait donation de tous ses biens meubles et immeubles à «Gilles Gorron, fils de Michel Gorron, jeune garçon d'environ 9 à 10 ans, filleul dudit Josson que led. Josson a ci-devant adopté pour son fils et mis au nombre de sa famille». Le 20 septembre 1695, Josson revendait sa terre de Batiscan (Greffe Trotain) à Joseph Moreau, et se réservait son logement dans la maison jusqu'à la Saint-Michel suivant. Il alla ensuite demeurer chez Françoise Lafond, veuve de Charles LeSieur, sieur de Saint-Pierre, et c'est là qu'il mourut le 6 mai 1699, âgé de 66 ans. Comme il ne laissait aucun héritier connu, ses biens, après l'inventaire dressé par le notaire Normandin, le 14 juin 1699, furent réclamés par les Pères Jésuites, propriétaires de la seigneurie de Batiscan.

quirent, au cours de ces années de solitude. Le 10 mars 1683, le registre de Saint-Joseph-de-Lévis signale le baptême de Marie-Marguerite, fille de Michel Goron. Le parrain est Thimothée Goron, la marraine, Marguerite Vaillant, épouse de Jean Daniau, de Lothinière. L'acte est signé du missionnaire Claude Volant, et les détails qui y sont inscrits indiquent clairement que le baptême avait eu lieu soit à Lothinière, soit à la maison même de Goron à Deschailons, puis le missionnaire l'avait enregistré plus tard à Saint-Joseph-de-Lévis. De même en est-il pour Marie-Charlotte, dont le baptême figure au registre de Cap-Santé le 10 août 1689. Un fils, Michel, naquit le 1er août 1692, et ne sera baptisé que le 24 du même mois, à Batiscan. Ce Michel sera le seul à perpétuer le nom de la famille Goron ⁽²⁷⁾.

Les premières concessions officielles de M. de Saint-Ours à Deschailons, à part celle de Josson, ne datent que de 1699. Elles furent accordées à Robert Ouy dit Saint-Laurent, à Jean-Baptiste et Pierre LeBœuf, à Pierre et Charles François. Mais nous pouvons affirmer que ces colons s'étaient établis à cet endroit quelques années auparavant et y avaient fait du défrichement. Ainsi, le 12 avril 1689 ⁽²⁸⁾, Robert Ouy dit Saint-Laurent, « soldat de la compagnie de M. de Bergères », passe son contrat de mariage avec Anne-Françoise Goron, lequel contrat dit que « Michel Goron et sa femme promettent nourrir en leur maison lesdits futurs époux pendant les deux premières années dudit mariage ». De son côté, Robert Ouy « s'engage à aider son beau-père futur à faire semences et récoltes pendant lesdites deux années ». Le 10 avril 1685, Jean-Baptiste LeBœuf épouse Marie-Thérèse Limousin à Batiscan, et le 28 août de la même année, son frère Pierre épouse Françoise Auzon. Dès le 28 octobre 1696, Jean-Baptiste LeBœuf fait baptiser une fille, Marguerite, à Batiscan. Il demeurerait alors à Deschailons. Jacques LeBœuf, père de Jean-

⁽²⁷⁾ Les registres de Batiscan signalent le 9 novembre 1687 la sépulture de Gilles Goron, âgé de 18 ans, et le 7 octobre 1698 la sépulture de Thimothée Goron, à l'âge de 22 ans.

⁽²⁸⁾ Greffe François Trotaïn.

Baptiste et de Pierre, est inhumé le 28 novembre 1696 dans le cimetière de Batiscan. Il demeurait aussi à Deschaillons, et son épouse, Antoinette LeNoir, y fait donation d'une terre le 11 octobre 1699 en faveur de son fils Jean-Baptiste. Les deux colons Pierre et Charles François demeuraient aussi à Deschaillons avant 1699, et leur sœur Catherine épouse un colon de la seigneurie voisine, Pierre Masson, le 7 janvier 1698.

Nous croyons pouvoir fixer à l'année 1697 la première visite que M. de Saint-Ours fit à sa seigneurie de Deschaillons. Il dut être impressionné du défrichement que Michel Goron y avait déjà fait, car le 6 mai il achète pour la somme de 1300 livres sa concession de sept arpents héritée de Thimothée Josson, et par le même contrat il accorde au colon deux concessions nouvelles de quatre arpents chacune: « la première concession prenant par-devant sur le fleuve St-Laurent à prendre un arpent au-dessous de la Pointe du Cap St-Charles en montant en haut le long dudit Cap; et les quatre autres arpents de front situés au Cap Laubier tenant par-dessous au nommé Saint-Laurent et par-dessus à Jean-Baptiste LeBœuf... pour lesdites concessions lesdits Goron et sa femme seront tenus de payer par chaque an et feste de St-Martin en la maison seigneuriale dudit lieu de L'Eschaillon, savoir pour les quatre arpents du Cap St-Charles la somme de quatre livres et un chapon et six deniers, et pour les autres quatre arpents situés au Cap à la Biche quatre livres et six deniers ».

Puisqu'il est question dans ce contrat de maison seigneuriale, on pourrait croire que M. de Saint-Ours avait dès cette année l'intention d'en bâtir une sur le territoire déjà défriché et acheté de Michel Goron. Mais nous sommes plutôt d'avis que M. de Saint-Ours, comme M. de Lotbinière, croyait respecter suffisamment l'esprit de la loi en spécifiant dans ses contrats qu'il avait l'intention de se bâtir sur sa seigneurie. M. de Saint-Ours revient d'ailleurs sur cette idée dans les contrats qu'il accorda dans sa seigneurie à l'automne de 1699. Les contrats de concession officiels à Michel Goron, Pierre et Charles François, Jean-Baptiste et Pierre LeBœuf et à Robert Ouy dit Saint-

Laurent, le 10 octobre de cette année, spécifient que le seigneur se réserve les bois de chêne et autres qui seront nécessaires pour la construction des vaisseaux et pour la marine, « *et mesme la faculté de prendre du bois sur icelle concession pour faire de la charpente de maison et moulin pour faire bastir par luy* ». De plus, chaque contrat accordé en cette année 1699 spécifie que « sera tenu ledit preneur et les siens de bastir au village qui sera fait au lieu dit L'Eschailon et à l'endroit où ledit sieur de Saint-Ours le tiendra à propos, auxquelles fins ledit seigneur donnera audit preneur demy arpent de terre audit village sous la rente annuelle de dix sols, à payer alors que led. village sera commencé . . . »

Les renseignements fournis par ces contrats laisseraient entendre que M. de Saint-Ours aurait nourri l'intention de s'intéresser sérieusement à sa seigneurie de Deschaillons. Mais d'autres événements vinrent bientôt l'en distraire. Et nous ne le voyons réapparaître que vers 1705. L'année précédente, il avait été fait chevalier de Saint-Louis. Devenu veuf, il se mit à courtoiser Madame de Lanaudière, seigneuresse de Sainte-Anne et qui régissait sa seigneurie avec une fermeté admirable. Finalement, M. de Saint-Ours épousa à Batiscan le 29 juillet 1708 Marguerite LeGardeur, veuve de Louis-Joseph LeGouéz de Grais ⁽²⁹⁾. L'année suivante, il tâcha d'obtenir, mais sans succès, le poste de gouverneur des Trois-Rivières. Il gagna Montréal, puis il alla s'établir dans sa seigneurie de Saint-Ours.

A Deschaillons, les colons continuaient, seuls, à agrandir le territoire. Les registres des paroisses de la rive nord nous apprennent de

⁽²⁹⁾ Dans le *B.R.H.*, Vol. 55, p. 107, Claude de Bonnault écrit que Marguerite LeGardeur n'avait eu de son premier mariage qu'une fille, Catherine-Charlotte, baptisée à Champlain le 14 novembre 1697. Or, à l'inventaire des biens de feu Louis-Joseph LeGouéz, à Batiscan, le 10 mars 1701 (Greffes Trotain), il est fait mention d'un fils nommé Claude-François-Joseph, âgé de cinq ans. Le même document signale que le défunt avait reçu une commission de capitaine d'une compagnie d'infanterie dans le régiment de Guyenne le 30 août 1678; une commission de capitaine-commandant de cinquante soldats pour le service de Sa Majesté en Canada le 22 mars 1687, et enfin un certificat de garde-marine au département de Rochefort le 1er janvier 1693.

temps à autre de leurs nouvelles. Le 2 février 1702, Michel Goron marie une autre de ses filles, Marie-Marguerite, native de Deschaillons, à Pierre Mailhot ⁽⁸⁰⁾ qui, le 4 août de l'année précédente, avait acheté la concession de Pierre LeBœuf ⁽⁸¹⁾, ce dernier ayant traversé le fleuve pour aller gérer les fermes de la seigneuresse de Sainte-Anne. Toujours en 1702, un mois après le mariage ci-dessus, Robert Ouy dit Saint-Laurent mourut inopinément. Il fut inhumé à Batiscan le 12 mars, laissant une jeune veuve, un fils et une fille. Plusieurs baptêmes sont entrés aux registres de Sainte-Anne. Marie-Renée Mailhot, née le 7, est baptisée le 11 juillet 1703. Jeanne-Françoise LeBœuf, née le 20 février, est baptisée le 8 mars 1703. Marie-Anne Mailhot, née le 17 avril 1708, est baptisée un mois plus tard, le 17 mai. Les parrains et marraines à ces baptêmes sont tous de la « mission Saint-Ours » (soit Deschaillons) ou de Lotbinière, ce qui nous porte à croire que les cérémonies du baptême auraient eu lieu dans la seigneurie même, vraisemblablement dans la maison de Michel Goron, le plus ancien colon de l'endroit, car à chaque baptême un membre de la famille Goron est parrain ou marraine. Une chapelle permanente ne sera établie qu'en 1722 ⁽⁸²⁾.

Nous limiterons à l'année 1705 cette étude sur les origines de la seigneurie de Deschaillons. Depuis l'établissement du premier colon Thimothée Josson, en 1679, jusqu'en cette année 1705, le seigneur de Saint-Ours y fit deux brèves visites. Une demi-douzaine de colons s'y sont établis de façon permanente et ont donné naissance à la paroisse. La carte cadastrale signale quelques autres défricheurs, qui

⁽⁸⁰⁾ Son frère François épousera Marie-Charlotte Goron.

⁽⁸¹⁾ Greffe Michel Roy, 4 nov. 1701. Pierre LeBoeuf avait vendu une autre concession qu'il possédait à Deschaillons à René Mailhot père.

⁽⁸²⁾ « Il est permis aux habitants dudit fief d'Eschaillon de faire construire une chapelle sur ledit fief, dans le lieu le plus commode dans laquelle ledit curé (de Lotbinière) sera tenu de leur dire une messe tous les mois, un jour de fête ou de dimanche, autant que faire se pourra et d'y faire les mêmes jours le catéchisme et instructions pour les enfants, jusqu'à ce qu'il y ait un nombre suffisant d'habitants pour y ériger une paroisse » (Edit et ordonnance du 3 mars 1722, enregistré au bureau du Procureur Général du Roi le 5 octobre).

n'avaient pas encore obtenu de concession officielle, mais qui sans doute avaient commencé à défricher un lopin de terre, car leur nom est inscrit sur le plan. Comme le seigneur résidait alors à près de cent cinquante milles de la seigneurie, il était difficile à ces colons d'attendre leur contrat officiel de concession avant de se mettre au travail.

Les plus importants colons qui firent souche à Deschaillons, à part Michel Goron, furent René Mailhot dit Laviolette et Raymond Chesne.

René Mailhot était, comme Michel Goron, un vieil habitué de la région. Lui aussi s'était établi d'abord à Saint-Charles-des-Roches, puis il avait gagné Lotbinière, avant de s'établir définitivement à Deschaillons, où la mémoire de son nom est restée bien vivace, particulièrement depuis les exploits légendaires et pourtant véridiques de son descendant, le géant Mailhot. René Mailhot avait épousé à Québec en 1671 ⁽³³⁾, Marie Chapacou, qui lui avait donné douze enfants, dont neuf vivaient encore à la mort de leur père en 1742 ⁽³⁴⁾. Comme Michel Goron et René Mailhot, Raymond Chesne ⁽³⁵⁾, humble colon, resta fidèle à Deschaillons, où il s'établit en 1689. Les documents sont plutôt avaraes de détails sur sa vie. Il épousa en 1689 ou 1690 Rose Mailhot, fille de René Mailhot, puis en secondes noces, il épousa Marguerite Renault, fille d'un pionnier de Saint-Charles-des-Roches. Il mourut en 1741 à Deschaillons.

Les concessions originales du 10 octobre 1699 s'échelonnaient dans l'ordre suivant, à partir de la limite de Lotbinière: Robert Ouy dit Saint-Laurent, Michel Goron, Jean-Baptiste LeBœuf, Pierre François, Charles François et Pierre LeBœuf. La carte cadastrale mentionne les noms suivants, en commençant également à la limite de

⁽³³⁾ Contrat de mariage par Becquet, le 28 octobre.

⁽³⁴⁾ Quatre des fils s'établirent dans les seigneuries de Deschaillons et de Saint-Pierre-les-Becquets. Trois d'entre eux épousèrent des filles de Michel Goron.

⁽³⁵⁾ Raymond Chesne était originaire d'Albi, en Languedoc (Greffé Genaple, 14 oct. 1686). Arrivé à Québec en septembre 1686, il se dit âgé de 28 ans, et s'engage pour trois ans au service de M. de Bécancour, grand-voyer. Son engagement terminé, il va s'établir à Deschaillons, où il restera pendant un demi-siècle.

Lotbinière: Robert Ouy, Michel Goron, Jean-B. LeBœuf, Raymond Chesne, Masson (Pierre), Mailhot (Pierre), LeBœuf (Pierre), Pinot (Michel) ⁽³⁶⁾, Laverdure (Michel Hébert) et Tousignan (Pierre et Jean-Baptiste). De ces colons, deux venaient de Lotbinière et y possédaient encore une habitation: Michel Hébert et Pierre Tousignan. Les autres forment la souche des habitants de Deschaillons, réunis autour de Michel Goron, exemple de fermeté et de ténacité.

La Seigneurie de Saint-Pierre-les-Becquets.

La seigneurie de Saint-Pierre-les-Becquets occupe une étendue d'environ deux lieues de largeur, entre les seigneuries de Deschaillons et de Gentilly. Cette dernière avait été accordée à Michel Peltier, sieur de la Prade, le 14 avril 1676, et auparavant une concession d'un quart de lieue avait été accordée à Pierre Lefebvre par la Compagnie des Cent Associés le 16 avril 1647. La seigneurie de Saint-Pierre occupe toute l'étendue comprise entre celles de Deschaillons et de Gentilly, en face du fleuve Saint-Laurent, sur la rive sud.

En 1672, le comte de Frontenac et l'intendant Duchesneau accordaient à Romain Becquet, notaire de Québec, « une étendue de terre de deux lieues ou environ sur le fleuve St-Laurent, du côté du sud, et généralement tout ce qui se rencontre entre la seigneurie de Gentilly et celle de L'Echaillon, le tout en titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice . . . » ⁽³⁷⁾. Le 12 mars 1683, une ordonnance de MM. de la Barre et de Meulles, respectivement gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, déclaraient le sieur Romain Becquet déchu de la concession ci-dessus, faute par lui de l'avoir mise en valeur. Mais le 27 avril suivant, un autre acte de concession au même

⁽³⁶⁾ Le 30 janvier 1702 est entré au registre de Sainte-Anne le baptême de Pierre Pinot, fils de Michel et de Simone Baudet, « de la Rivière-du-Chesne ». L'enfant était né le 1er janvier précédent.

⁽³⁷⁾ P.-G. Roy, *Inventaire des Concessions . . .*, III, 234-235; Benjamin Sulte, *Pages d'Histoire du Canada*, p. 265; R. Douville, *Mémoires de la Société Généalogique*, Vol. III, pp. 132-141.

endroit était accordé à Marie-Louise Becquet et Catherine-Angélique Becquet, toutes deux filles du premier concessionnaire. Le 15 avril 1684, Sa Majesté le Roi confirmait officiellement l'octroi de la susdite concession aux Demoiselles Becquet.

Comme leur père, Marie-Louise et Catherine-Angélique Becquet se sont complètement désintéressées de leur seigneurie. Les documents sont muets au sujet de cette dernière jusqu'en 1699, alors que Gilles Masson, sans que nous puissions savoir de quelle autorité, s'octroie le titre de « seigneur de la Côte et Seigneurie de Saint-Pierre », et accorde des concessions de 1699 jusqu'en 1713. Bien qu'il n'ait jamais résidé lui-même dans la seigneurie de Saint-Pierre ⁽³⁸⁾ et qu'il n'ait jamais pu prouver ses titres seigneuriaux, Gilles Masson doit quand même être considéré comme le premier seigneur en fait de cette seigneurie, car il permit aux premiers colons d'y obtenir un semblant de concession légale.

Gilles Masson était d'ailleurs un pionnier de la région. Né en 1630, à Dangeville, en Poitou, il est signalé aux Trois-Rivières au recensement de 1666. Le 17 octobre 1668, il épousa à Québec Marie-Jeanne Gauthier. Un acte du notaire La Tousche, le 18 mars 1669, nous apprend qu'il achète de Jean Hébert, dans la seigneurie de la Poterie, une terre avoisinant une autre qu'il possédait déjà à cet endroit. En 1670, il prend à ferme une terre de Mgr de Laval. En 1675, le 14 septembre, il achète de Pierre Mercereau une terre « où il y a quelque désert et abatis » à Saint-Charles-des-Roches et sa famille demeurera à ce dernier endroit jusqu'en 1691, alors qu'ayant vendu son bien à Louis Hamelain, il vient s'établir dans la seigneurie de Sainte-

⁽³⁸⁾ Lucien Dubois, *Histoire de Gentilly*, p. 32), à la suite de Benjamin Sulte (*Pages d'Histoire du Canada*, p. 265), laisse entendre que Gilles Masson alla résider à Saint-Pierre: « Entrant dans l'esprit du gouvernement, écrit Dubois, en ce qui touchait l'octroi de terres nouvelles, Masson alla jusqu'à attirer autour de lui des colons de la rive nord ... Masson paraît avoir été très en faveur auprès des gens qu'il a attirés là ». Nous croyons cependant pouvoir affirmer que Gilles Masson n'alla jamais résider lui-même dans la seigneurie de Saint-Pierre. Aucun document ne l'indique, et beaucoup, par contre, prouvent le contraire.

Anne. Entretemps, il trouve le loisir de courir les bois, et il fut, avec son frère Jean-Paul, un des compagnons de Du Lhut, dans le voyage de 1678-1681. Des quatre fils qu'il a eus, deux seulement survivent : Pierre et Louis. A ce dernier, le 8 mai 1700, Gilles Masson fait donation de sa terre de Sainte-Anne, parce que, dit-il, « depuis plusieurs années il lui rend journellement service en tous ses travaux et besognes, et sans que Pierre Masson son autre fils en puisse rien demander . . . » ⁽³⁹⁾.

Pierre Masson résidait alors sur la rive sud, et peut-être avait-il commencé à tâter du défrichement dans la seigneurie de Saint-Pierre, même si les documents démontrent qu'il avait sa demeure à Deschailions. Le 7 janvier 1698, il avait épousé Catherine François, sœur de Pierre et de Charles François qui étaient tous deux établis dans la seigneurie de Deschaillons. Les registres de Sainte-Anne à la date du 6 février 1701 mentionnent le baptême de Gilles Masson, fils de Pierre, « né le 7 décembre précédent ». Le 11 octobre 1702, on trouve mention du baptême de Marie-Catherine Masson, née le 20 septembre. Ces écarts entre la naissance et le baptême de ces deux enfants semblent indiquer que Pierre Masson et sa femme résidaient alors soit à Saint-Pierre soit à Deschaillons, où il n'y avait pas de prêtre résident. Même si la concession officielle accordée par Gilles Masson à son fils Pierre ne date que du 15 juin 1703, il est possible qu'il y demeurait déjà, car le seigneur Masson accorde des concessions en 1699 et en 1700. De plus, il est probable que c'est en l'honneur de son fils Pierre que Gilles Masson baptisa son fief « Seigneurie de Saint-Pierre ». Les titres de concession accordés à cet endroit à Romain Becquet et à ses filles ne portaient pas ce nom que nous trouvons pour la première fois dans les concessions octroyées par Gilles Masson. Si ce dernier était généreux dans l'étendue de ses concessions, c'est à son fils Pierre qu'il montra le plus de libéralité : 23 arpents de largeur. Ce qui laisse croire qu'il avait probablement l'intention de lui conférer ses pouvoirs dans sa

⁽³⁹⁾ Greffe Michel Roy.

nouvelle seigneurie, car Gilles Masson avait alors près de soixante-dix ans.

Nous avons pu retracer dix-huit contrats de concession accordés par Gilles Masson à Saint-Pierre. Il y eut en outre plusieurs contrats et échanges entre les colons eux-mêmes, ce qui indique que plusieurs d'entre eux avaient de la difficulté à se fixer de façon permanente.

La première concession est du 16 août 1699. Elle était accordée à Laurent Brunsard, maître-taillandier de Batiscan, et comprenait dix arpents de front sur quarante de profondeur, « vis-à-vis la pointe de l'Île St-Eloy de Batiscan » ⁽⁴⁰⁾. Brunsard devait payer au sieur Masson en rente foncière le jour de la Saint-Martin de chaque année un minot de blé et deux chapons vifs. Le contrat était passé « en la maison de Gilles Masson à Ste-Anne », de même que tous les contrats subséquents, ce qui nous permettait d'affirmer, dans une note précédente, que Gilles Masson n'a pas quitté sa terre de Sainte-Anne.

Le 15 juin 1700, concession à Vivien Rocheleau, de six arpents de largeur, prenant par-devant au fleuve Saint-Laurent et directement au Cap Saint-Claude, tenant des deux côtés aux terres non encore concédées. Vivien Rocheleau possédait à cette époque une terre dans la seigneurie de Sainte-Marie appartenant à Jean Lemoyne ⁽⁴¹⁾ et il est probable qu'il avait obtenu cette concession à Saint-Pierre pour ses fils Antoine et Jacques, dont les noms apparaissent dans les contrats subséquents.

La concession suivante, en date du 15 juin 1703, est celle dont nous avons déjà parlé et par laquelle Gilles Masson accordait à son

⁽⁴⁰⁾ Cette terre était facile d'accès à Brunsard, qui demeurait à Batiscan et pouvait facilement se rendre à Saint-Pierre en canot. Mais nous doutons qu'il ait colonisé cette concession. Brunsard ne quitta guère sa terre de Batiscan avant d'aller s'établir à Sainte-Geneviève où il mourut le 7 mai 1735.

⁽⁴¹⁾ Dans un acte du notaire Roy, le 20 mars 1730, Vivien Rocheleau est mentionné comme habitant la seigneurie de Sainte-Marie. Il avait commencé à coloniser à Sainte-Anne dès 1670. Il alla par la suite demeurer à Saint-Charles-des-Roches où le situe le recensement de 1681. Il revint à Sainte-Anne où il mourut le 12 janvier 1716 à l'âge de 92 ans, environ deux mois avant Gilles Masson.

filz Pierre vingt-trois arpents de front sur toute la profondeur de la seigneurie. Du côté nord, la concession touchait aux terres de Deschaillons, et de l'autre côté à Antoine Rocheleau. Le 19 septembre suivant, Pierre Masson et sa femme Catherine François vendaient cette terre à Luc Proteau ⁽⁴²⁾ pour 105 livres, dont 40 livres comptant et la balance à la Saint-Michel suivant. Le contrat était passé en présence du « seigneur » Gilles Masson, de Pierre Laflèche et d'Urbain Jagot. Nous ignorons la raison de la vente de Pierre Masson à Luc Proteau, d'autant plus que le 20 novembre suivant, Proteau renouvelait avec le seigneur de Sainte-Anne un bail pour le moulin seigneurial.

Le 8 février 1706, Gilles Masson accordait une nouvelle concession à son filz Pierre, cette fois de dix arpents de front, et à l'est de la concession de Rocheleau. C'est sur cette terre que Pierre Masson devait s'établir et nous croyons que c'est à cet endroit qu'il bâtit la maison où il résida avec sa famille.

C'est vers cette époque qu'il faut placer l'octroi de la concession à René Pinot, au sud de la concession de Pierre Masson. Nous n'avons pas retracé l'acte de concession, mais peut-être n'avait-il pris qu'un billet de prise de possession, comme devait le faire Jean Ricard l'année suivante. Ajoutons que René Pinot apparaît à cet endroit sur le plan cadastral. Il était filz de Pierre Pinot dit LaPerle, un pionnier de Sainte-Anne. Il naquit à ce dernier endroit mais fut baptisé aux Trois-Rivières le 11 août 1675. Le 28 février 1705, il épousa à Sainte-Anne Catherine Janvier, fille de feu Jean Janvier et de Dorothée Dubois, cette dernière alors épouse d'Etienne Bigué, de la seigneurie Sainte-Marie. Le 16 août suivant furent baptisés à Sainte-Anne deux jumeaux, Jean-Baptiste et René, « nés le même jour », dit le registre paroissial. Il semble donc que René Pinot demeurait encore à Sainte-Anne en 1705; mais il gagna peu après la seigneurie de Saint-Pierre.

⁽⁴²⁾ Luc Proteau avait épousé à la Pointe-aux-Trembles de Québec le 31 janvier 1690 Marie-Magdelaine Germain. Le 31 janvier 1697, il acheta à Batiscan une terre de Claude Rivard-Loranger. Le 2 juillet 1699, il prenait à bail pour cinq ans le moulin seigneurial de Sainte-Anne, bail qui fut renouvelé en 1703. Il mourut à Batiscan le 30 janvier 1752.

Nous savons par les registres de Batiscan que René Pinot et Pierre Masson résidaient tous deux à Saint-Pierre avec leurs familles en 1710-1711 ⁽⁴³⁾.

Le 21 juin 1706, concession aux deux frères François et Antoine Frigon, et le 22, à Jean Prime, à l'extrémité sud de la seigneurie. Le 8 août, concession à Jean-Baptiste Adam et à Jacques Rocheleau ⁽⁴⁴⁾. Le 1er octobre, concession à Joseph Moreau, et le 21, à Jean Moreau, frère du précédent. Le 8 février 1707, concession à Clément Dubois, « habitant dudit lieu de St-Pierre », ce qui indique qu'il résidait à cet endroit avant d'avoir obtenu son titre officiel. Le 20 août suivant, concession à Jacques Galarneau. En 1708, deux contrats: l'un, le 15 février, à Augustin Trottier, l'autre à Louis Guillet dit Saint-Mars le 19 août. Le 8 mai 1710, concession de quatre arpents à Messire Philibert Boy, curé de Batiscan. Puis, le 21 mai 1713, concession à Louis Baribeau.

⁽⁴³⁾ A la date du 20 juillet 1710, le registre de Batiscan dit: « Est né un fils du mariage de René Pinot, habitant de la seigneurie de St-Pierre, et de Catherine Janvier, étant en danger de mort il a été ondoyé à la maison par Jean Baril, habitant de Batiscan, et le 23 juillet suivant a été baptisé et il a été nommé Claude ». Et à la date du 23 avril 1711, nous lisons: « Le 7 décembre de l'an 1710, dans la coste St-Pierre qui est à l'opposé de Batiscan, est née une fille du mariage légitime de Pierre Masson et de Catherine François et a été ondoyé à la maison le même jour par René Pinot, et le 23 avril 1711 ils l'ont apporté à Batiscan ne l'ayant pas pu plus tôt à cause que la rivière n'étant pas prise ils ne pouvaient traverser ». L'enfant fut nommée Marie-Jeanne. Il est plausible de croire que ces deux « Catherine » sont les premières mères de famille de la seigneurie Saint-Pierre.

⁽⁴⁴⁾ Jacques Rocheleau apparaît au plan cadastral sous le nom de Jacques Vien. Demeura-t-il avec sa famille à Saint-Pierre? On peut le supposer par un acte du registre de Sainte-Anne. Le 4 mai 1713 était baptisée Magdelaine Rocheleau, fille de Jacques, ondoyée à la maison et née le 16 avril précédent. Puis à la suite de cet acte apparaît un ajouté signé de l'abbé J. Voyer, curé de Sainte-Anne: « Ce dix-neuf mars mil sept cent vingt-six, je soussigné curé de Ste-Anne près Batiscan ai baptisé sous condition lasusdite Marie-Magdelaine, fille de Jacques Rocheleau et de Marie-Magdelaine Thiffault, de cette paroisse, comme ci-dessus ». En 1726, Jacques pouvait résider à Sainte-Anne (il apparaît dans la seigneurie voisine de Sainte-Marie dans l'aveu et dénombrement de 1723); mais le doute sur la légitimité du baptême de cette enfant laisse supposer qu'à l'époque de la naissance se produisirent certaines difficultés dues probablement à l'éloignement du missionnaire.

Il est intéressant de noter que ces nouveaux colons qui cherchaient à s'implanter à Saint-Pierre étaient tous de même famille ou du moins de même alliance. Nous y trouvons les familles Rocheleau, représentées par le père et les deux fils, les deux frères Frigon, les frères Moreau et Jean Prime, alliés par mariage. Puis arrivèrent des membres de la famille Guillet, déjà représentée par la femme de Jean-Baptiste Adam.

Ce sont là les dernières transactions connues du règne de Gilles Masson comme seigneur de Saint-Pierre. Depuis plusieurs années d'ailleurs l'âge l'empêchait de s'intéresser activement à sa seigneurie. Il devait mourir le 26 mars 1716, à l'âge de 85 ans. Et immédiatement après sa mort, les difficultés avec le seigneur Levrard, commencées depuis 1708, atteignirent leur point culminant et achevèrent de chasser de la seigneurie les derniers colons qui avaient persisté à s'y fonder un foyer.

Levrard avait épousé le 30 juillet 1703 Catherine-Angélique Becquet, laquelle, à la mort de sa sœur survenue le 21 mars précédent, était devenue l'unique propriétaire de la seigneurie. Le 9 mars 1708, l'intendant Raudot accordait à Levrard, qui commençait à vouloir s'intéresser sérieusement à la seigneurie de Saint-Pierre, une demande en déguerpissement contre Gilles Masson et sa femme. Il condamnait ces derniers « à déguerpir de ladite terre, fief et seigneurie de Saint-Pierre, circonstances et dépendances d'icelle et de tout ce qui est entre le fief de Gentilly et le fief de Deschaillons . . . à la charge néanmoins, et du consentement dudit sieur Levrard, que ledit Masson et sa femme en jouiraient leur vie durant, et que l'habitation de dix arpents de front, par eux concédée à Pierre Masson leur fils, leur demeurerait en propriété, aux clauses et conditions portées par ladite concession, avec défenses faites audit Masson de faire à l'avenir aucune concession dans ladite seigneurie, sans le consentement dudit sieur Levrard, auquel il a été permis d'en faire à qui bon lui semblera » ⁽⁴⁵⁾.

⁽⁴⁵⁾ *Edits et Ordonnances*, II, 480.

Par une autre ordonnance du 24 juin 1711, l'intendant Raudot précisait que les concessions accordées à Pierre Masson, l'une de dix arpents, et l'autre de vingt-et-un arpents de front réduite à six arpents, demeureraient la propriété de Gilles Masson ⁽⁴⁶⁾. Puis le 25 février 1714, l'intendant Bégon ordonnait que « toutes les terres qui se trouveront concédées par ledit Gilles Masson contre et au préjudice de ladite ordonnance de Monsieur Raudot, dudit jour neuf mars mil sept cent huit, demeureront réunies au domaine de ladite seigneurie, a condamné lesdits habitants à prendre titre nouvel dudit sieur Levrard, aux simples redevances de vingt sols, un chapon vif pour chaque arpent de front sur quarante de profondeur, et six deniers de cens et rente pour toute ladite concession; de tenir feu et lieu sur les terres à eux concédées suivant les intentions de Sa Majesté, faute de quoi permis audit sieur Levrard de les faire réunir à son domaine » ⁽⁴⁷⁾.

Sous cette pluie d'ordonnances qui s'abattaient sur les pauvres colons, les années passaient, et la seigneurie ne se peuplait pas rapidement. Il semble qu'il y a beaucoup de vrai dans la prétention de Levrard que l'intention des propriétaires de concessions était seulement « d'en détériorer le bois » ⁽⁴⁸⁾. D'autre part, ce seigneur ne semblait pas posséder le caractère sympathique propice à attirer les colons. Dès son arrivée, il les harcela sans cesse d'avis et d'ordres qui manquaient certainement d'attrait. Le 10 mars 1719, à la demande de Levrard, l'intendant Bégon émettait une nouvelle ordonnance à l'effet que toutes les concessions accordées dans le passé et sur lesquelles les habitants n'avaient pas tenu feu et lieu seraient réunies au domaine seigneurial. C'est pourquoi l'on ne trouve, au temps où le seigneur Levrard commença réellement à peupler sa seigneurie, — vers 1730 — aucun des concessionnaires du temps de Gilles Masson. De 1708 à 1730, le seigneur Levrard a obligé les intendants du pays à rendre plus de jugements et d'ordonnances qu'il ne passa de colons dans sa

⁽⁴⁶⁾ Gilles Masson continua quand même, comme nous l'avons vu, à se prévaloir de son titre de seigneur de Saint-Pierre jusqu'en 1713.

⁽⁴⁷⁾ *Edits et Ordonnances*, II, 481.

⁽⁴⁸⁾ *Ibid.*, p. 479.

seigneurie. Ces colons, évidemment, trouvèrent un peu rude la transition entre le débonnaire Gilles Masson et le dictateur Levrard. La belle époque des concessions de cinq, six et même dix arpents de front était passée. Toutefois on peut affirmer que sous le règne du pseudo-seigneur Masson des colons aventuriers tentèrent de s'établir à cet endroit. Il manqua probablement une tête dirigeante pour en faire un noyau fructueux, comme aux seigneuries voisines de Deschaillons, Lothinière et Gentilly.

Le plan cadastral pour la seigneurie de Saint-Pierre donne une liste de colons établis à cet endroit vers 1709-1710. La liste du plan est à peu près conforme à celle des contrats originaux de concession. Et par l'étude des documents, il est possible de retracer, à peu de chose près, ceux qui durant cette période ont résidé à Saint-Pierre avec leur famille, qui y ont fait du défrichement et qui peuvent être comptés comme les premiers colons de cet endroit. Tout d'abord, comme nous l'avons vu, Pierre Masson et René Pinot qui sont véritablement les premiers colons de Saint-Pierre. Ils y amenèrent leur famille, et y bâtirent les premières maisons. Il est probable que Clément Dubois ⁽⁴⁹⁾ et Jacques Galarneau ont aussi résidé à Saint-Pierre, car à cette époque ils ne semblaient pas posséder d'autre bien. Nous supposons aussi, d'après ce que nous avons dit précédemment, que Jacques Rocheleau y résida après son mariage. Quant aux familles venues de Batiscan, toutes apparentées, nous croyons que seuls les colons vinrent tâter du défrichement, et que leurs familles continuèrent de demeurer à Batiscan, du moins jusqu'en 1715.

L'habitude des colons de Saint-Pierre résidant à Batiscan d'aller défricher leur domaine quand la saison le permettait nous est confirmée dans l'ordonnance de l'intendant Bégon du 11 mars 1723 ⁽⁵⁰⁾. Jean-Baptiste Adam y déclara qu'il « a fait environ cinq arpents de

⁽⁴⁹⁾ Le 18 avril 1714 Clément Dubois et sa femme vendent à Louis Guillet fils leur concession de Saint-Pierre « avec le désert et les bâtiments qui sont dessus ».

⁽⁵⁰⁾ *Edits et Ordonnances*, II, 474.

désert sur sa concession, avec une cabane, en attendant qu'il ait les moyens de bâtir une maison, et que dès le printemps prochain il doit traverser le fleuve pour aller travailler à continuer son désert, offrant de continuer de payer les cens et rentes comme il a fait par le passé ». Adam ne tenait donc pas feu et lieu dans la seigneurie, pas plus que les autres concessionnaires qui venaient de Batiscan. D'ailleurs Levrard avait pris soin de se faire donner, à l'intention de l'intendant Bégon, un certificat du curé Lefebvre, de Batiscan, et un autre d'Alexis Marchand, capitaine de milice au même lieu, pour démontrer que « les dénommés en ladite liste qui possèdent des terres en ladite seigneurie de Saint-Pierre, depuis quinze à vingt ans, n'y ont tenu et ne tiennent ni feu ni lieu ».

Ceci se passait en 1726, le 31 août. A cette date, les premiers colons résidents de Saint-Pierre n'habitaient plus depuis longtemps dans la seigneurie. Pierre Masson et René Pinot avaient délaissé leurs terres au début des difficultés qui s'élevèrent quand Levrard voulut accorder lui-même des concessions. Pierre Masson alla coloniser à Terrebonne, dont il est un des pionniers. René Pinot gagna la Pointe-du-Lac, où il mourut le 1er avril 1747.

Comment meurent les pionniers

A la fin de son roman *L'Eveil de la Glèbe*, Knut Hamsun met en scène son héros, devenu vieux et demeuré colon : « Isak fait les semailles : silhouette puissante et rude, un bloc. Il est vêtu des produits de sa ferme, de la laine de ses brebis, et ses veaux ont fourni le cuir de ses chaussures. Il sème religieusement, tête nue . . . Un homme de la terre, corps et âme ; un défricheur sans répit, voilà ce qu'il est ! Une résurrection du passé, en marche vers l'avenir ; une réincarnation du premier laboureur, un personnage vieux de neuf cents ans et toujours jeune pourtant . . . »

Comme le héros du romancier, — leur frère à travers le temps et les pays — nos modestes pionniers de Lothinière, de Deschaillons

et de Saint-Pierre-les-Becquets sont parvenus au terme de leur vie. Ils ont foi en l'avenir, car ils ont enseigné à leurs enfants la grande et sainte loi du travail quotidien, et ces derniers à leur tour ont des enfants qui continueront la tâche commencée. Et tout cela s'est accompli en moins d'un demi-siècle, dans un pays neuf. Ils sont les premiers à avoir mis en valeur productive un sol riche. Mais eux, ils vieillissent et meurent pauvres. On éprouve une certaine mélancolie à relire les écrits par lesquels ces colons mettent ordre à leurs affaires terrestres.

Le 28 mars 1715, Michel Goron (il a 80 ans) se rend avec ses enfants à Saint-Charles-des-Roches, en la maison du seigneur Louis Hamelain, où il a donné rendez-vous au curé Jean-Baptiste Ménage et au notaire François Trotain, de Batiscan. Le vieux colon veut, avant de disparaître, mettre ordre à ses affaires. Le notaire Trotain écrit : « Fut présent Michel Goron dit Petitbois demeurant en la seigneurie de L'Eschaillon, lequel a dit et déclaré par ces présentes que Pierre Mailhot son gendre, demeurant audit lieu de L'Eschaillon, voyant ledit Goron son beau-père endetté à plusieurs particuliers de dettes assez considérables, et voyant que ses créanciers étaient sur le point de lui faire des poursuites au sujet des dites dettes et voulant éviter les frais qu'ils lui auraient fait ou fait faire, aurait ledit Mailhot été trouver chaque créancier et de ses propres deniers aurait payé lesdits créanciers et aurait retiré les obligations, cédules et billets ou fait payer sur arrêté de compte ou articles portés sur les papiers et livres desdits marchands créanciers ci-après nommés, savoir à Monsieur Ménage la somme de 260 livres; à Louis Amelain, seigneur des Grondines, la somme de 250 livres, pour vin et eau-de-vie et autres denrées pour alimenter la défunte femme dudit Goron qui avait été près de deux ans au lit, percluse de la moitié de ses membres; 110 livres payés à Monsieur François Amelain, seigneur en partie des Grondines pour le paiement de blé froment fourni audit Goron et pour payer une roue de charrette; 150 livres que ledit Mailhot a payé à Marie-Charlotte Goron sa belle-sœur, sur l'ordre dudit Michel Goron son

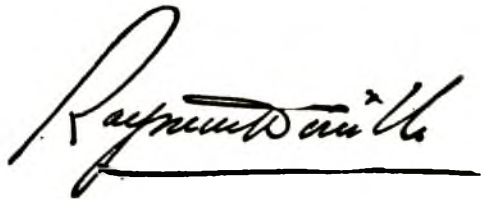
beau-père, pour icelle Marie-Charlotte Goron prendre un soin particulier de ladite défunte sa mère et la soulager dans son infirmité, laquelle dite somme de cent-cinquante livres ledit Mailhot avait emprunté de Louis Amelain en son propre nom; en outre déclare ledit Michel Goron que ledit Pierre Mailhot son gendre ne touche aucuns deniers de la somme de trois cents livres que lui Michel Goron et sa défunte femme avaient constitué en dot de mariage à Marguerite Goron par leur contrat de mariage et promis aux futurs époux, lesquelles sommes ensemble forment celle de mille soixante onze livres que ledit Goron déclare être légitimement due audit Mailhot son gendre, et veut et consent qu'il en soit payé sur le plus beau et clair de son bien, et sur celui de sa défunte femme comme étant dette de leur communauté . . . »

Tel était l'état de fortune, peu de temps avant sa mort, du colon fondateur de la seigneurie de Deschaillons.

La situation de René Mailhot n'était guère plus florissante. Après sa mort, la terre qu'il avait défrichée tomba en partage entre ses neuf enfants. A la fin de l'acte de partage, passé le 27 février 1742, le notaire Arnould-Balthazar Pollet écrivit: « (les héritiers) . . . ont ce jour cédé, délaissé à Messire Louis Jean Desbrières, curé de ladite église de L'Echaillon, Louis Mailhot et Michel Goron (fils) tous deux marguilliers d'icelle paroisse, à ce présent et acceptant pour eux et leurs successeurs, savoir tous les droits et prétentions à eux échus par ledit héritage de défunts René Mailhot et Marie Chapacou . . . attendu que la terre allait être réduite au domaine et qu'elle se trouve chargée des arrérages des cens et rentes . . . ». Le colon Raymond Chesne est, en apparence, plus fortuné, puisqu'il vend, le 9 juillet 1734, à son fils pour la somme de mille livres la terre sur laquelle il demeure, mais ces mille livres constituent une hypothèque sur la terre que ce fils aura en héritage, et de plus sur cette somme cinq cents livres serviront à nourrir et entretenir Raymond Chesne et son épouse le reste de leurs jours. Antoinette LeNoir, veuve de Jacques Lebœuf, décédé prématurément en 1696, n'a que 45 ans à la mort de son mari. Tout ce qu'elle

possède, une terre de deux arpents, elle la donne à son fils Jean-Baptiste, à condition qu'il paie les arrérages de rentes seigneuriales et qu'il prenne soin d'elle « du mieux qu'il lui sera possible sa vie durant ».

Terminons sans plus de commentaires cet article déjà trop long, et laissons le lecteur tirer lui-même ses conclusions. Les orateurs de circonstance aux célébrations de notre fête nationale et nos hommes politiques n'ont pas tout à fait tort lorsqu'ils célèbrent, dans leur langage imagé et parfois théâtral, l'héroïsme de nos ancêtres, la vie simple, quotidiennement laborieuse des défricheurs, des fondateurs de paroisse. Ils auraient pu, chacun de ces colons, s'ils avaient su écrire, ils auraient pu signer les lignes que le grand Talon écrivait à Colbert pour marquer sa foi en l'avenir de la Nouvelle-France: « J'ai renoncé depuis longtemps aux douceurs de la vie; j'ai même préféré, si j'ose le dire, l'emploi du Canada à un autre, et je puis assurer que je sacrifie tout au travail et que j'en fais mon unique plaisir pour en faire votre gloire ».

A handwritten signature in cursive script, reading "Raymond Douville". The signature is written in dark ink and is positioned above a horizontal line that serves as a baseline.